UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°5-2026
REUNION DU 03 FEVRIER 2026

Objet : Validation du rôle 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois février à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Marc SIMON, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : MM. BRUZY Didier, COLCHERO José, MAILLOLS Pascal, MARTY Marc et SIMON Marc, syndics titulaires, MME. REIG Jean et SANCHEZ Cédric, syndics suppléants.

Le Président présente au Conseil Syndical qu'au vu des dépenses prévus cette année, le montant du tarif applicable dans le rôle 2026 est de 135 €/hectares.

Ce qui représente un montant de facturation de :

ASA du Canal de Corbere : 1185 ha x 135 € = 159 975 € h.t.
ASA du Canal d'Ille : 820 ha x 135 € = 110 700 € h.t.

Les factures seront établies par moitié au premier et second semestre.

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **La tarification du rôle 2026 ;**
- **Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY

Union des ASA d'Ille et Corbère
23 avenue Pasteur - 66130 Ille sur Têt